

SELARL HUISSIERS REUNIS

Office de Mornant

David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE
Commissaires de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel : 04 78 44 02 14

Fax : 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-mornant.fr



PROCÈS VERBAL DE CONSTAT DE DÉPÔT DE RÈGLEMENT DE JEU

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET QUATRE
ET LE VINGT DEUX AOUT**

A LA DEMANDE ET A LA REQUÊTE DE :

La Société CLIC CONNECT, dont le siège social se trouve 30, rue Bataille 69008 LYON, agissant poursuites et diligences de son gérant en exercice **Monsieur Eric GALDEANO**,

Lequel me demande de constater et rédiger un Procès-Verbal de Constat de Dépôt de Règlement de Jeu intitulé : **"LE VOLEUR DE MOTS"** organisé pour le compte de **La Communauté de Communes du Plateau Picard** ci-après dénommée la «CCPP» domicilié 140 Rue Verte - 60130 LE PLESSIER/ST JUST

Un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé : **"LE VOLEUR DE MOTS"**.

Déférant à cette réquisition expresse, urgente et formelle,

Nous, **SELARL HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

Certifions avoir reçu ce jour à notre Etude le Règlement de Jeu intitulé : **"LE VOLEUR DE MOTS"**
qui se déroulera le **SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024 UNIQUEMENT**
sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard
à partir de 10 heures jusqu'à 18h.

Le règlement Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de la CCPP.

Il est consultable sur le site internet : **www.plateaupicard.fr**.

ARTICLE L.121-20 DU CODE DE LA CONSOMMATION :

"Dès lors qu'elles sont déloyales au sens de l'article L. 121-1, sont interdites les pratiques commerciales mises en œuvre par les professionnels à l'égard des consommateurs, sous la forme d'opérations promotionnelles tendant à l'attribution d'un gain ou d'un avantage de toute nature par la voie d'un tirage au sort, quelles qu'en soient les modalités, ou par l'intervention d'un élément aléatoire. »

Afin de servir et valoir ce que de droit, j'ai rédigé le présent Procès-Verbal de réception de Règlement afin de lui donner date certaine.

Clos est signé pour le présent Procès-Verbal de Constat auquel j'ai annexé le Règlement du Jeu :
"LE VOLEUR DE MOTS".